

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2020

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 4 mai 2020 à huis clos, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers et conseillères :

Claude Martel
Josée Crane
Tony Potvin
Annie Lapointe
Caroline Roberge
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020
- 1.4 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 30 avril 2020
- 1.5 Rapport général de la mairesse
- 1.6 Adoption du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
- 1.7 Adoption d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile
- 1.8 Proclamation de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 1.9 Nominations – Démarche MADA

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois d'avril 2020
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 mars 2020
- 2.3 Demande de la Fondation canadienne du rein
- 2.4 Paiement de la retenue pour le déneigement des rues et chemins – Transport C.J.Z.
- 2.5 Campagne de la jonquille virtuelle de la Société canadienne du cancer

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

- 4.1 Achat d'une génératrice
- 4.2 Achat d'une tondeuse
- 4.3 Accessoires parc Doyon

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

- 5.1 Services professionnels – étude de caractérisation complémentaire du terrain - 108, rue François-Tremblay
- 5.2 Droit de passage – Solutions Ambras

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Officialisation de la désignation d'un chemin
- 7.2 Réparation de la route de l'Écluse

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Étalonnage de deux débitmètres selon les exigences du Ministère

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 9.1 Demande au règlement PIIA numéro 18-22, 112, rue Principale

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1.

ADMINISTRATION

1.1

Résol. 20-087

AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

1.2

Résol. 20-088

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3

Résol. 20-089

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 6 avril 2020 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.4

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 30 AVRIL 2020

Résol. 20-090

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 30 avril 2020 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 30 avril 2020 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.5

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

→ Ménage du printemps

1.6

ADOPTION DU PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023

Résol. 20-091

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et réflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ACCEPTÉE

1.7

Résol. 20-092

ADOPTION D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE toutes les municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy sont disposées à conclure une entente relativement à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent utiliser le modèle d'entente INTERAIDE élaboré par l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature de l'*Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile* à intervenir entre toutes les municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy;

QUE la mairesse Mme Ghislaine M.-Hudon soit autorisée à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

1.8

Résol. 20-093

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'une discrimination ne peut être exercée sur une base de l'orientation sexuelle;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés LGBT;

ATTENDU QUE, malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

ATTENDU QU'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

ATTENDU QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

ATTENDU QUE le thème 2018 est : *Le droit des personnes LGBT dans le monde*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer le 17 mai 2020 journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

ACCEPTÉE

1.9

Résol. 20-094

NOMINATIONS – DÉMARCHE MADA

ATTENDU l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Ministre responsable des aînés et des proches aidants dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la démarche prévoit que chacune des municipalités procède à la création d'un comité de pilotage local dont le mandat est d'assurer la mise à jour de la politique Municipalité des aînés et de son plan d'action;

ATTENDU QU'il fut convenu que ce comité de pilotage local soit composé d'au moins deux personnes représentatives du milieu de vie des aînés ainsi que de l' élu responsable du dossier aîné dans la municipalité;

ATTENDU QUE l'une de ces trois personnes sera appelée à siéger en permanence sur le comité de pilotage territorial et qu'une deuxième personne devra agir comme substitut;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Lac-Bouchette désigne les personnes suivantes sur le comité de pilotage local de la démarche Municipalité amie des aînés:

- Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon,
- M. le conseiller Réal Bérubé,
- Mme Sylvie Munger.

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A

Résol. 20-095

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois d'avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Réberge et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer d'avril 2020 suivants soient approuvés :

Avril 2020		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Hydro-Québec - Poste de pompage	180,43 \$	16 491,70 \$
Martin Cloutier	300,78 \$	630,31 \$
Luc Potvin	525,00 \$	525,00 \$
Havre du Lac-St-jean	100,00 \$	100,00 \$
Groupe DLA	965,79 \$	965,79 \$
Brandt	155,57 \$	155,57 \$
Cain Lamarre	1 364,19 \$	1 364,19 \$
Chem Action Inc.	254,09 \$	254,09 \$
Martin Cloutier	329,53 \$	- \$
Coop Chambord	583,33 \$	583,33 \$
Corporate express	200,84 \$	200,84 \$
Nutrinor énergie Lac-Bouchette	220,65 \$	220,65 \$
Électro-Ilnu	5 518,80 \$	5 518,80 \$
Eurofins	516,53 \$	516,53 \$
Excavation rénovation Drolet	7 108,08 \$	7 108,08 \$
Fonds d'information	12,00 \$	12,00 \$
Groupe Ultima	59 554,00 \$	59 554,00 \$
Laboratoires Chez-Nous	211,63 \$	211,63 \$
Gilles Marcoux	1 083,03 \$	1 083,03 \$
MégaBuro	251,06 \$	251,06 \$
MRC du Domaine-du-Roy	22 194,02 \$	22 194,02 \$
Nutrinor énergie	546,09 \$	546,09 \$
Plomberie Paradis	282,10 \$	282,10 \$
Prudent mesures d'urgence	292,42 \$	292,42 \$
Société canadienne des postes	632,66 \$	632,66 \$
SCFP	423,22 \$	423,22 \$
Transport C.J.Z.	12 773,73 \$	12 773,73 \$
Jean-Pierre Tremblay	1 839,59 \$	1 839,59 \$
Veolia water technologies	250,51 \$	250,51 \$
Ville de Roberval	722,60 \$	722,60 \$
Zéro Celsius	158,06 \$	158,06 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 530,81 \$	- \$
Visa	17,00 \$	17,00 \$
Hydro-Québec - garage mun.	5 059,46 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	1 353,23 \$	- \$
Hydro-Québec - kiosque	465,29 \$	- \$
Bell mobilité	216,00 \$	216,00 \$
Ministère du Revenu	11 705,91 \$	11 705,91 \$
Hydro-Québec - CCCS	1 599,81 \$	- \$

SSQ	3 282,13 \$	3 282,13 \$
Hydro-Québec - garage mun.	2 155,75 \$	- \$
Bell - Municipalité	94,20 \$	176,34 \$
Cogéco câble	56,28 \$	56,28 \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 065,91 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	3 081,01 \$	- \$
Receveur général du Canada	4 449,26 \$	4 449,26 \$
Bell - voirie	82,14 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	4 963,82 \$	4 963,82 \$
Total:	160 728,34 \$	160 728,34 \$
Chèque de mars annulé #8791	(859,37) \$	(859,37) \$
Total:	159 868,97 \$	159 868,97 \$
Salaires		
2 avril 2020	4 756,34 \$	4 756,34 \$
9 avril 2020	4 014,67 \$	4 014,67 \$
16 avril 2020	4 147,54 \$	4 147,54 \$
23 avril 2020	4 313,28 \$	4 313,28 \$
30 avril 2020	8 278,92 \$	8 278,92 \$
Total des salaires	25 510,75 \$	25 510,75 \$
TOTAL:	186 239,09 \$	186 239,09 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Résol. 20-096

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 mars 2020;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 mars 2020 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

Résol. 20-097

DEMANDE DE LA FONDATION CANADIENNE DU REIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution au montant de 50\$ à la Fondation canadienne du rein.

ACCEPTÉE

2.4

Résol. 20-098

PAIEMENT DE LA RETENUE POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES ET CHEMINS – TRANSPORT C.J.Z.

ATTENDU QUE les employés municipaux ont vérifié les chemins et les rues déneigées par Transport C.J.Z.;

ATTENDU QU'après vérification, ils ont constaté qu'il n'y avait pas de bris majeurs nécessitant une retenue des sommes versées à l'entrepreneur;

ATTENDU QUE les employés municipaux recommandent le paiement final de la retenue de 10%;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement de la retenue de 10% à Transport C.J.Z. au complet.

ACCEPTÉE

2.5

Résol. 20-099

CAMPAGNE DE LA JONQUILLE VIRTUELLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution au montant de 50\$ à la Société canadienne du cancer.

ACCEPTÉE

3.**PERSONNEL**

Aucun item

4.**MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES****4.1**

Résol. 20-100

ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

ATTENDU QUE le 9 novembre 2019 est entrée en vigueur le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le règlement susdit a pour objectif de rehausser le niveau de préparation des municipalités aux sinistres. Plus particulièrement, ce règlement vise à accroître leur autonomie et la protection de leur population lors d'un sinistre majeur;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur de ce règlement, l'ensemble des municipalités locales visées doivent être en mesure d'appliquer sur leur territoire les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux qui y sont déterminés;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre de la Sécurité publique du Québec ont confié à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, ci-après : « l'Agence », le mandat d'élaborer et de gérer un programme d'aide financière, afin de soutenir les municipalités pour la réalisation d'activités qui sont prévues au *Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations – vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette possède déjà un centre de coordination;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a obtenu de l'Agence, une subvention afin de lui permettre de réduire la dépense occasionnée par la confection du plan de mesures d'urgence;

ATTENDU QU'avec le résiduel de la subvention, la Municipalité désire installer des équipements à la prise d'eau et au traitement de l'eau pour recevoir des génératrices en cas de coupure de courant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas se joindre au regroupement du Service des incendies de Roberval pour l'achat d'une génératrice en commun;

QUE la Municipalité utilise la subvention afin d'effectuer la mise à niveau du plan municipal de sécurité civile et des mesures d'urgence;

QUE la Municipalité utilise le résiduel de la subvention afin d'effectuer les travaux nécessaires pour ajouter un transformateur muni d'un coupe-circuit afin d'uniformiser la connexion de la génératrice à la salle électrique des bâtiments municipaux où elle devra être branchée.

ACCEPTÉE

4.2
Résol. 20-101

ACHAT D'UNE TONDEUSE

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer l'entretien de ses pelouses;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé deux soumissions soit :

- ➔ Les équipements J.M.A.R 6 300,00\$ plus taxes;
- ➔ Réül Boivin & Fils Ltée 4 047,99\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'une tondeuse selon la soumission de Réül Boivin et Fils Ltée pour un montant de 4 047,99\$ plus taxes.

ACCEPTÉE

4.3

Résol. 20-102

ACCESSOIRES PARC DOYON

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a demandé des soumissions pour des accessoires dans le nouvel aménagement d'une section du parc Doyon;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des soumissions qui répondent aux besoins au coût de 25 774,50\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition des accessoires au coût de 25 774,50\$ plus taxes et transport inclus et de prendre ce montant à même le surplus.

ACCEPTÉE

5.

PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.1

Résol. 20-103

SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION COMPLÉMENTAIRE DU TERRAIN - 108, RUE FRANÇOIS-TREMBLAY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre du ministère suite à la construction du garage au 108 , rue François-Tremblay;

ATTENDU QUE la lettre nous informe que le problème est le changement d'usage ce qui nous oblige à procéder à une étude de caractérisation attestée par un expert afin de se conformer à la loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à demander des soumissions pour compléter l'étude de caractérisation attestée par un expert afin de se conformer à la loi.

ACCEPTÉE

5.2

Résol. 20-104

DROIT DE PASSAGE – SOLUTIONS AMBRAS

ATTENDU QUE Solutions Ambra aimerait obtenir un droit de passage pour enfouir un câble de fibre optique souterrain sur le terrain municipal, entre la route 155 et l'école des Deux-Lacs;

ATTENDU QUE le câble sera enfoui par forage pour ne pas endommager le terrain;

ATTENDU QUE le câble est inséré dans un conduit en PEHD de 75 mm de diamètre, à 1 000 mm sous le niveau du sol, sur une longueur d'environ 110 mètres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le droit de passage à Solutions Ambra pour enfouir un câble de fibre optique sur le terrain municipal, entre la route 155 et l'école des Deux-Lacs.

ACCEPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 OFFICIALISATION DE LA DÉSIGNATION D'UN CHEMIN

Résol. 20-105

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite attribuer un nom à un chemin existant;

ATTENDU le caractère sécuritaire que revêt cette désignation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette attribue le nom de chemin du Domaine-Thibeault au chemin privé situé sur les lots 5 787 437, 5 787 434, 5 786 374, 5 786 378 et 5 786 375.

ACCEPTÉE

7.2 RÉPARATION DE LA ROUTE DE L'ÉCLUSE

Résol. 20-106

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé au service d'ingénierie de la MRC de faire une évaluation des travaux de réfection à effectuer à la route de l'Écluse;

ATTENDU QUE, selon les estimés préliminaires des ingénieurs, le coût de réfection de la chaussée pourrait varier entre 831 000\$ et 1 779 000\$;

ATTENDU QU'il existe une solution plus avantageuse qui est de pulvériser la chaussée ce qui nous permettra de débiter les travaux et d'ensuite les améliorer à chaque année;

ATTENDU la réception d'une soumission pour pulvériser la chaussée au montant de 31 000\$ plus taxes de la part de Aliconstruction Inc.;

ATTENDU QUE le conseil souhaite connaître les coûts auprès d'autres soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre la plus basse.

ACCEPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 ÉTALONNAGE DE DEUX DÉBITMÈTRES SELON LES EXIGENCES DU MINISTÈRE

Résol. 20-107

ATTENDU QUE le MAMOT demande un étalonnage du débitmètre à l'eau potable;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable demande un étalonnage du débitmètre aux eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Sécals Instruments Inc. et de faire l'étalonnage des deux débitmètres soit à l'eau potable et aux eaux usées au montant de 1 378,99\$ taxes incluses.

ACCEPTÉE

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 18-22 - 112, RUE PRINCIPALE

Résol. 20-108

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA numéro 18-22;

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à ajouter une toiture au-dessus de son patio situé en cour latérale gauche;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture existante est en tôle de couleur noire;

ATTENDU QUE le revêtement de la toiture projetée serait en pvc clair ou blanc lait ondulé;

ATTENDU QUE cette différence de couleur et de texture ne s'harmonisera pas au milieu bâti existant et par le fait même ira à l'encontre des objectifs du PIIA;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les travaux de rénovation proposés au 112, rue Principale aux conditions suivantes :

QUE le revêtement de la toiture devra être semblable à celui de la maison existante, soit en tôle de couleur noire.

QUE la toiture projetée devra se faire dans le prolongement de la toiture de la maison existante car ainsi elle répondra aux critères du règlement du PIIA numéro 18-22 du secteur.

ACCEPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item

11. VARIA

Aucun item

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 20-109

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 19 h 55.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.